

Titres-Restaurant SNCF

**L'UNSA-Ferroviaire de nouveau à l'offensive en 2018
au bénéfice d'un plus grand nombre d'agents !**



1^{er} trimestre 2018

Dès 2015, l'**UNSA-Ferroviaire** a engagé des négociations avec la SNCF pour l'attribution des Titres-Restaurant. S'en sont suivies une phase expérimentale puis un déploiement dans le Groupe Public Ferroviaire SNCF via un accord collectif d'Entreprise, négocié et validé par l'**UNSA-Ferroviaire**. Près de 26 000 agents peuvent désormais bénéficier des Titres-Restaurant. L'amélioration des conditions de travail et du pouvoir d'achat est indéniable pour de nombreux agents éligibles ne pouvant fréquenter nos restaurants d'entreprise.

Part employeur à 5,43 €* et règle d'attribution plus favorable

L'agenda social SNCF 2018 prévoit la négociation d'un nouvel accord. L'**UNSA-Ferroviaire** va mettre cette négociation à profit pour demander une augmentation de la part employeur (de 3,50 € à 5,43 €*) et une modification d'un élément requis pour l'attribution. En effet, les 10 minutes minimum requises actuellement entre lieu de travail et restaurant d'entreprise sont sources de litiges et de frustrations, au regard des cas tendancieux remontés auprès de la Direction par nos équipes. L'**UNSA-Ferroviaire** revendique dès à présent une distance maximale en mètres, plus favorable et qui ne pourra être contestée et plus équitable. "*Tout parcours pédestre supérieur à 600 mètres donne droit aux Titres-Restaurants*" sera notre critère de négociation.

Ces Axes revendicatifs permettront l'obtention de pouvoir d'achat supplémentaire et une augmentation du nombre d'agents bénéficiaires...

**Plafond d'optimisation suite loi de finance 2018 pour l'employeur*

**Quand l'UNSA est majoritaire,
c'est toujours 100% GAGNANT !**

Fédération UNSA-Ferroviaire 56, rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris

Titres-Restaurant



Réalité
pour de nombreux agents à la SNCF !